



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Aménagement du Territoire - Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/11/2022

N/Réf. : **ETB20246_699_PU**
Gest: **AH**
V/Réf. : **11615**
Réf. NOVA : **05/XFD/1847432**

ETTERBEEK. Rue Louis Hap, 93
(= zone de protection du site classé du jardin Jean Félix Hap, sis en intérieur d'îlot entre la chaussée de Wavre, la rue Fétis, l'avenue d'Auderghem et la rue Louis Hap / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME : démolition d'une annexe, modification des aménagements aux 1er et 2e étages et suppression de la lucarne avant – permis modificatif

Avis de la CRMS



Modifications envisagées par rapport à la situation de droit (documents joints à la demande)



Façades à rue et arrière (documents joints à la demande)



Localisation du projet © Brugis

Madame, Monsieur,


En réponse à votre courrier du 27/10/2022, reçu le 28/10/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 09/11/2022, concernant la demande sous rubrique.

Les modifications proposées par rapport au projet autorisé par permis du 30/03/2022 seront sans incidences sur les perspectives vers et depuis le site classé qui s'étend à l'arrière de la maison et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Côté avant, la suppression de la petite lucarne, d'aspect peu soigné, aura un effet positif sur la composition de la façade à rue. Afin de préserver la lisibilité de la toiture, la Commission demande cependant de se limiter à l'installation d'une seule fenêtre de toiture en remplacement de la lucarne enlevée, au lieu des deux baies superposées actuellement prévues.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ;
aberry@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels

1/1